

# HAUTERIVE

LES CHEVALIERS - LA RUE FEUILLEE - LES 80 BESACES - LA CROIX

GRAND CHAMP - LA PETITE BERGERE - LES CORNETS - CHICHY

RUE PEPIN - LES BOULMIERS - LA TUILERIE - LE PAVILLON



*Bulletin municipal*

*Février 2023*



## Vœux 2023

Altariennes, Altariens,

Malgré une période troublée par guerre, inflation, incertitudes sociales, soubresauts de virus, tableaux gris peints et repeints quotidiennement par les médias, il est bon de savoir que la communauté de vie de notre village est bien là, que les élus, le personnel communal, les bénévoles du CCAS ou d'associations répondent toujours présents aux besoins personnels ou collectifs des habitants et s'activent à rendre notre commune plus vivante, plus festive, plus sûre.

En tant qu'Élus c'est là notre volonté et nous allons poursuivre au cours de cette troisième année de mandat avec le même dynamisme.

Parmi les projets présentés l'an passé, ont été réalisés :

- La réfection du portail du cimetière qui menaçait de s'effondrer, la réfection des abords du monument aux morts afin de permettre un accès plus facile en ces lieux aux personnes à mobilité réduite tout en rendant plus esthétique les lieux.
- Les tombes abandonnées du cimetière et menaçant ruines ont été relevées, les emplacements libérés remis en verdure, une signalétique a été mise en place ;
- Des travaux d'enrochement sur le ru Mitais ont été réalisés au niveau du passage de la route à l'entrée du hameau des « Quatre-vingts besaces » et sur le chemin de « la Basselle » permettant un meilleur écoulement des eaux de ruissellement et sécurisant ainsi les voies qu'il traverse ;
- Des travaux de busage d'un fossé au hameau de Chichy ont été réalisés assurant plus de sécurité sur cette voie étroite ; une signalisation efficace à l'entrée sud de ce même hameau a été installée permettant aux automobilistes de mieux appréhender la dangerosité de la courbe routière ;
- Concernant la sécurisation des abords du rond-point, carrefour de la D91 et de la D84, une première étude nous a été remise par le « Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement » (CAUE) nous apportant une vision d'ensemble sur le possible devenir des lieux ;
- Vous avez pu constater, pour toujours plus de sécurité, que la vitesse à l'entrée sud de notre village sur la D84 en direction du rond-point a été abaissée à 50 km/h afin d'inviter les automobilistes à réduire leurs vitesses à l'approche de cet obstacle accidentogène. Prochainement un passage piéton sera matérialisé au sol afin de permettre la traversée entre la rue de la Croix et la rue de l'Église.
- La convention « Voisins vigilants » a été signée avec la Gendarmerie Nationale. Elle a pour but d'associer les habitants à la prévention de la délinquance sur notre commune par un renforcement des contacts entre les forces de sécurité de L'Etat et les habitants ;
  - o Le terrain de boules de Chichy a été remis aux pétanqueurs ;
  - o Des points lumineux supplémentaires ont été installés
  - o Les travaux d'installation de la fibre ont été suivis de près et sont à ce jour terminés, malgré certains problèmes en cours de règlement, certains en profitent déjà dont votre Mairie ;

Sur ce dernier point, il est regrettable que profitant de l'installation de la fibre, progrès technique certain, il n'ait pas été tenu compte de la sécurité routière et de l'esthétique de nos villages, que l'enfouissement des câbles et donc l'élimination des poteaux bordant nos routes n'aient pas été prévus à cette occasion.

Bien sûr d'autres projets sont dans les cartons pour 2023 :

- Concernant toujours la sécurisation du rond-point de notre commune et compte tenu de la complexité de la problématique, une convention a été signée avec « l'agence technique départementale de l'Yonne » aux fins d'une étude visant au cours de cette prochaine année, à mener des simulations d'aménagements de voirie destinés à réduire la vitesse des véhicules dans la traversée de la commune, tout en assurant le confort de vie des riverains et à réaliser l'intégration paysagère de l'espace public.
- Plantation d'arbres et de haies sur l'aire de stationnement située aux Cornets le long de D.91 ;
- Poursuite des travaux d'aménagement de la maison communale avec recherche particulière du confort et des performances énergétiques à offrir aux futurs locataires. Des subventions ont été sollicitées auprès de l'Etat, du conseil départemental et du SDEY ;
- Sera proposée cette année encore, en coopération avec les riverains concernés, la réalisation de travaux, afin d'assurer un meilleur écoulement du ru des Ormes.
- Sont à l'étude, demandés au SDEY, le projet d'enfouissement des câbles électriques de la rue de l'Église jusqu'à la sortie est du Hameau de la Croix ainsi que le remplacement de la « cabine haute » électrique sise rue Feuillée.
- Sera poursuivie une meilleure signalétique, plus harmonieuse, le cas échéant, des lieux-dits ou des rues de notre commune ;

Vous pouvez constater que la municipalité, malgré la réalité sociale et économique d'aujourd'hui, s'active au profit de notre commune et ne manque pas de projets pour l'année à venir.

Il est vrai que la dispersion de notre village en treize hameaux ne favorise pas l'esprit d'appartenance à une même communauté. Est-ce la raison pour laquelle ce sont toujours les mêmes bonnes volontés qui donnent de leurs temps et de leurs efforts pour animer la vie culturelle ou festive altaripienne ? Qu'ils en soient remerciés. Je renouvelle mon appel à vous investir dans la vie communale. Si vous avez des idées, un savoir-faire à partager, n'hésitez pas à vous adresser à la Mairie ou à adhérer aux associations qui animent la collectivité.

Quoi qu'il soit, je serai toujours animé de la conviction, que notre modèle villageois est le bon et que c'est en le sauvegardant que nous préservons notre cadre de vie, la qualité de vie en milieu rural.

"C'est ce tissu local, le dernier kilomètre de la démocratie, qui fait la société"

Je vous souhaite à tous une bonne année 2023.

D. DELAGNEAU

Maire d'Hauterive

## *Quelques réalisations*



*Réduction de la vitesse à 50km/h à l'entrée sud de la commune*



*Comblement d'un fossé dangereux à CHICHY*



*CHICHY Signalisation de la courbe*



*Grâce à un solide enrochement, le chemin de la Basselle est à nouveau carrossable*

# *Résumés des réunions du Conseil municipal de la commune de l'année 2022.*

## **Séance du 13 janvier 2022 :**

- Décision modificative n°2. (DCM 2022.01)
- Adhésion au service « Conseil en énergie partagée » du SDEY. (DCM 2022.02)
- Adhésion au service « Hotline-télé » du conseil d'Acta Publica – cabinet d'avocats. (DCM 2022.03)
- Adhésion au service de l'Association Entrain (pour nettoyage des locaux). (DCM 2022.04)
- Travaux Aménagement du monument aux morts et aux abords du cimetière communal. (DCM 2022.05)
- Travaux : Ru Mitais. (DCM 2022.06)

## **Séance du 31 mars 2022 :**

- Subventions aux associations. (DCM 2022.07)
- Travaux : maison communale. (DCM 2022.08)
- Adhésion à la mission mutualisée RGPD proposée conjointement par le CDG89 et le CDG54 et désignation d'un délégué à la protection des données. (DPD) (DCM 2022.09)
- Convention entre la Communauté de communes Serein et Armanche et la Commune d'Hauterive relative au service d'Instruction des autorisations du droit des sols (ADS). (DCM 2022.10)
- Convention cadre fixant les modalités des prestations de services relatives à l'élaboration de schémas directeurs pour l'eau et l'assainissement entre la communauté de communes et ses communes membres. (DCM 2022.11)

## **Séance du 14 avril 2022 :**

- Vote du budget primitif 2022. (DCM 2022.12)
- Travaux fenêtres et volets maison communale. (DCM 2022. 13)
- Vote des taxes communales. (DCM 2022.14)
- Approbation du compte de gestion 2021 Commune. (DCM 2022.15)
- Vote du compte Administratif 2021. (DCM 2022.16)
- Affectation du résultat. (DCM 2022.17)
- Amortissement des immobilisations. (DCM 2022.18)

## **Séance du 29 juin 2022 :**

- Travaux maison communale remplacement fenêtres et volets. (DCM 2022.19)
- Redevance d'occupation du domaine public GRDF. (DCM 2022.20)
- Aménagement du territoire accompagnement des territoires, contrat de territoire. (DCM 2022.21)
- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants. (DCM 2022.22)
- Mise à disposition ponctuelle d'un personnel aidant par l'association « Entrain ». (DCM 2022.23)
- Modification locale au PLU par erreur matérielle. (DCM 2022.24)
- Décision modificative n°1. (DCM 2022.25)

### Séance du 21 septembre 2022 :

- SDEY- Convention financière pour l'ajout d'un point lumineux. (DCM 2022.19)
- Règlement du cimetière – rectification du tarif pour le jardin du souvenir. (DCM 2022.20)
- Subvention au CCAS d'Hauterive. (DCM 2022.21)
- Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 détaillée au 1<sup>er</sup> janvier 2023. (DCM 2022.22)
- Bornage et métrage du terrain de la communale pour vente. (DCM 2022.23)
- Décision modificateur n°2. (DCM.2022.24)

### Séance du 23 novembre 2022 :

- Aménagement du carrefour routes départementales D91, (d'est en ouest) et la D84 (du nord au sud). (DCM 2022.25)
- Changement créateur site internet commune. (DCM 2022.26)
- Travaux maison communale. (DCM 2022.27)
- Ventes de chaises, ancien mobilier municipal. (DCM 2022.28)
- Les modalités de mise à disposition de la modification simplifiée n°1 du PLU. (DCM 2022.29)
- Numérotation rue Saint-Antoine. (DCM 2022.30)
- Participation à l'action « Elu.e.S Rurales Relais de l'égalité » et désignation d'un Élu relais au sein du conseil municipal. (DCM 2022.31)
- Classe de neige 2023 des enfants d'Hauterive scolarisés à Seignelay. (DCM 2022.32)
- Décision modificative n° 3. (DCM 2022.33)

### Recensement de la population - population légales :

Notre commune a réalisé pour l'INSEE une enquête de recensement en janvier-février 2022.

Cette « nouvelle population légale » a été authentifiée par décret, elle se substitue au 1<sup>er</sup> janvier 2023, à la population « millésimée 2019 ».

#### Commune d'Hauterive :

Population municipale :	<b>391</b>
Population comptée à part :	<b>6</b>
Population totale :	<b>397</b>

**La population municipale** comprend les personnes ayant leur résidence habituelle sur la commune ;

**La population comptée à part** comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune, mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune.

**La population totale** est la somme des deux populations.

# BUDGET

## Vote du compte administratif

Libellés	Investissement		Fonctionnement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés 2021	7 854.97 €			717 346.91 €
Opération de l'exercice 2022	94 460.50 €	26 340.03 €	263 101.74 €	334 568.43 €
Totaux	102 315.47 €	26 340.03 €	263 101.74 €	1 051 915.34 €
Résultats de clôture	75 975.44 €			788 813.60 €
Part affectée investissement 2021			47 854.97 €	
Reste à réaliser	40 000.00 €	0.00 €	0.00 €	
Résultats définitifs	115 975.44 €	0.00 €	0.00 €	740 958.63 €

## Vote du budget Primitif 2022

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	455 830 €	944 100 €
Investissement	251 500 €	251 500 €

## Taux d'imposition

	Taux 2021 Pour mémoire	Taux 2022 Voté
Taxe foncière	33.10 €	33.10 €
Taxe foncière (non bâti)	40.21 €	40.21 €
Contribution foncière des Entreprises	20.80 €	20.80 €

## Attributions des subventions aux associations

Intitulés	Montants subventions
PEP'S	50 €
ADIL	50 €
CIFA 89	200 €
La Récré des parents	100 €
UNA Seignelay	300 €
SSIAD	200 €
ADAVIRS	50 €
Lutte contre la sclérose	50 €
Altaripiens en Fête	800 €
Association des chasseurs Hauterive	100 €
Total des subventions	1 935 €

# Manifestations 2022

L'année 2022 a aussi été marquée par les événements de la vie républicaine, culturelle ou festive :

- **Le 19 mars** les adhérents des sections FNACA d'Hauterive et des villages voisins, une quarantaine de personnes, s'étaient donné rendez-vous autour du monument aux morts de notre commune et des villages voisins, afin de se souvenir et de se recueillir avec beaucoup d'émotion, à la mémoire des victimes civiles et militaires de guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie ;
- **Le 22 mars** a eu lieu dans notre église une audition de l'école de musique de Venizy sous la conduite de son directeur une trentaine d'enfants nous a offert un concert de qualité suivi d'un pot de l'amitié offert par la commune ;
- **Le 22 mai** s'est tenu le traditionnel « vide-greniers » organisé par l'association des « Altaripiens en fête » en partenariat avec la municipalité, le beau temps étant de la partie, ce fût un beau succès !
- **Le 28 mai** ce fût une chorale de dames d'Auxerre qui est venue profiter de la belle acoustique de notre édifice religieux et a offert à l'écoute de quelques curieux de jolis chants religieux et profanes ;
- **Les 9 et 10 juillet** notre artiste local, M. Goudrot à travers ses œuvres exposées en Mairie nous a invités à une magnifique promenade dans la nature rendue si vivante du bout de ses crayons. ;
- **Le 15 juillet** nous avons pu profiter du passage « du bistrot nomade » organisé par la Communauté de Communes Serein et Armance avec la participation des « Altaripiens en fête » et de la commune. Ce fût une belle soirée festive qui a permis à plus de 200 personnes de se retrouver entre amis autour d'un verre et de danser au son des musiques des années « 60 » à « 80 » ;
- **Le 28 août** s'est tenu le « repas des chasseurs » qui a régalé une centaine de convives ;
- **Le 19 novembre** s'est tenu dans la grande salle du Manoir, le « repas des aînés » agréable moment de rencontre et de plaisir, brisant parfois la solitude au quotidien, préparé par le traiteur local et animé musicalement par M. Jérôme Lavau ;
- **Le 10 décembre** ce sont les plus jeunes qui ont reçu des mains du « père Noël » les cadeaux déposés en mairie accompagnés de friandises ;
- Ce même jour madame Sylvie Guillot a exposé dans la salle communale ses œuvres photographiques consacrées aux chats ;



## *Cérémonie du 11 novembre*



11 novembre ...les générations se retrouvent pour célébrer nos morts de « la Grande Guerre »

## *Repas des Aînés - 19 novembre 2022*



Le repas des aînés a été animé par Jérôme Lavau 2<sup>ème</sup> adjoint de la commune dans la très belle salle du Manoir d'Hauterive

## *Évènements à venir*

- Atelier « greffe de printemps » animé par Mr Alain Chartraire le 4 février 2023
- Fête de la bière le 3 juin 2023
- Vide grenier le 2 juillet 2023
- Randonnée pédestre le 10 septembre 2023
- Repas des Aînés le 25 novembre 2023
- Noël des enfants le 9 décembre 2023



# Informations pratiques

## Mairie

1, Place de la Mairie  
89250 Hauterive  
Tél. : 03 86 47 87 32

Courriel : [mairie-hauterive2@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauterive2@wanadoo.fr)

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h à 17h

## Maison des services au public (ASAP)

6, rue Gatelot  
89250 Seignelay  
Tél : 03 86 31 08 17  
Ouvverte du mardi au vendredi  
De 9h à 12h et de 14h à 18h.

**Agence postale** et relais entre l'administré et les administrations partenaires

## Groupe scolaire de Seignelay

27, rue Gatelot  
89250 Seignelay  
Té1. : 03 86 47 63 92

## TARIF LOCATION FOYER COMMUNAL

### Altaripiens

1 journée en semaine : 40.00€

Week-end : 70.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 20.00€

### Extérieurs

1 journée en semaine : 70.00€

Week-end : 150.00€

½ journée uniquement du lundi au vendredi : 35.00€

Possibilité d'évolution des tarifs



Caution pour la salle : 500.00€

Caution pour le ménage : 100.00€



Location de tables et bancs  
5 € le lot (1 table et 2 bancs)  
Pour une durée de 48h

Caution par lot : 100.00€

## Environnement

### Brûlage

Rappel : le brûlage est interdit toute l'année (art. 84 du règlement sanitaire départemental) en zone urbaine, périurbaine et en zone rurale lorsqu'il existe un système de déchetterie car il génère des émissions de nombreuses substances toxiques pour l'homme et contribue largement à la dégradation de la qualité de l'air.

Cette règle s'applique aux particuliers comme aux entreprises.

Les déchets concernés sont les tontes de pelouse, tailles de haies, élagages et débroussaillage.

### Nuisances sonores

Chacun se doit de respecter la réglementation afin de préserver la qualité de vie de la collectivité. Des heures et jours d'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, tronçonneuses, motoculteurs, scies...sont fixées :

Jours ouvrables : 8h30/12h et 14h30/19h

Samedi: 9h/12h et 15h/19h

Dimanche et jours fériés : 10h/12h et 16h/18h

### Elagage

Nous rappelons à l'ensemble des habitants qu'il est de leur responsabilité d'entretenir leurs arbres et haies. Ils ont le devoir d'élaguer les arbres et haies qui dépasseraient sur la voie publique.

**Merci à tous les propriétaires de chiens** de faire en sorte que les aboiements intempestifs ne dérangent pas le voisinage.

## Bulletin municipal de Hauterive

1 place de la Mairie

### Directeur de la publication

Dominique Delagneau

### Rédaction

Commission communication et information

### Photos

Mairie et associations

### Impression

Mairie

Tél 03 86 47 87 32

Site <https://hauterive89.fr>

E-mail [mairie-hauterive2@wanadoo.fr](mailto:mairie-hauterive2@wanadoo.fr)

## Recensement citoyen

Les jeunes doivent se faire recenser entre le jour de leurs 16 ans et le dernier jour du 3ème mois qui suit celui de l'anniversaire.

Pour cela, il vous suffit de vous présenter en mairie avec :

- Votre pièce d'identité
- Le livret de famille.

À la suite du recensement, la mairie délivre une attestation de recensement. Cette attestation est notamment nécessaire pour se présenter aux examens et concours publics (dont le permis de conduire, BAC...) avant l'âge de 25 ans.

La mairie ne délivre pas de duplicata. Cette attestation doit donc être conservée soigneusement. Ne fournir que des copies.

En cas de perte ou de vol, il est toutefois possible de demander un justificatif de recensement au centre du service national de Dijon jusqu'à 18 ans. Passé 18 ans, aucun duplicata ne sera fourni.



## Inscription d'office liste électorale pour les jeunes de 18 ans

Si vous avez effectué les démarches de recensement citoyen au moment de vos 16 ans, vous serez inscrit d'office sur les listes électorales à l'âge de 18 ans.

La mairie reçoit de l'Insee les informations et inscrit tout jeune qui atteint l'âge de 18 ans entre le 1<sup>er</sup> mars et le 28 (ou 29) février de l'année suivante.

Si vous devenez majeur pendant une année d'élection (entre le 1<sup>er</sup> mars et la veille de l'élection), vous êtes également inscrit d'office.



## CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité est portée à 15 ans pour les personnes majeures et 10 ans pour les mineurs.

Les cartes nationales d'identité délivrées à partir du 2 janvier 2004 sont également valables 15 ans. Vous n'avez aucune démarche à faire pour modifier la date de validité.

Pour toute demande de renouvellement ou première demande, vous renseigner auprès du secrétariat de la Mairie.



# Environnement

Un objectif réalisable : améliorer la qualité du tri

**Les ordures ménagères, n'en faisons plus des tonnes ! Pensons à notre environnement !!**

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA) la Communauté de communes cherche à maîtriser tous les coûts de gestion et à préserver l'environnement.

Sur notre territoire, en 2021 ce sont 16 520 tonnes de déchets qui ont été collectées en porte à porte, déchèteries et conteneurs de verre, soit 679 kg/habitant tous déchets confondus (75 kg pour le seul sac noir).

L'analyse d'une poubelle « moyenne » montre que les ordures pouvant encore être triées et/ou recyclées représentent près de 40% du contenu.

## Pour mieux trier

Jetez moins, jetez mieux...  
Donnez, recyclez, réparez,  
compostez avant de jeter !

### LES DÉCHÈTERIES

La carte, disponible à la Communauté de communes, permet d'accéder aux 3 déchèteries du territoire. Les dépôts sont gratuits pour les particuliers. Vous pouvez apporter vos encombrants et vos déchets verts.

**BRIENON/ARMANÇON**  
Lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi :  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

**SAINT-FLORENTIN**  
Du lundi au vendredi  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

Samedi : 09:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00

**SEIGNELAY**  
Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi :  
10:00 - 12:00 / 14:00 - 17:00  
Déchèteries fermées les jours fériés.

🕒 Horaires d'été : fermeture à 18 h.



### PENSEZ AU COMPOSTAGE !

Composteurs 330 litres et 650 litres + bioseau en vente à la CCSSA.

Restes de repas (hors viande et poisson), marc de café avec filtre, coquilles d'oeufs, essuie-tout et serviettes papier usagés, épluchures fruits et légumes, fleurs, sachets de thé, tonte de gazon, feuillage, fleurs sèches, bois de taille broyés, brindilles...

Aérez et remuez régulièrement

Arrosez si nécessaire

Terreau pour le jardin au bout de 6 à 8 mois



## Tous les emballages se trient

**SACS JAUNES**  
À retirer dans votre mairie



▶ **Papiers, emballages et briques carton**  
Paquets de gâteaux, de céréales, de lessive, suremballages de yaourts, boîtes à oeufs, briques de lait, de soupe, de jus de fruits, boîtes fast-food, journaux, magazines, publicités, enveloppes...



▶ **Bouteilles et flacons plastique**  
Lait, eau, jus de fruits, soda, yaourt à boire, lessive, produits d'entretien et d'hygiène...



▶ **Emballages métalliques bien vidés**  
Cannes, aérosols, conserves, bidons de sirop, barquettes aluminium...



▶ **Tous les autres emballages plastique**  
Produits de crèmerie, boîtes à oeufs, dentifrice, sacs plastiques, films et blisters...

**COLONNE À VERRE**  
Sans bouchon, ni couvercle, ni capsule

▶ **Tous les pots, bocaux et bouteilles en verre.** Pas besoin de les laver.



**SACS NOIRS**

▶ **Tout ce qui n'est pas recyclable**  
Couches, pots de fleurs et vaisselle cassés, couverts et vaisselle jetables...  
▶ Mouchoirs et papier essuie-tout, restes alimentaires...

Un doute ?... Jetez dans le sac noir !

Rappel : Les administrés qui déménagent dans une autre commune dépendante de la communauté de commune de Saint Florentin doivent conserver leur carte de déchèteries.

# Communauté des communes

## Informations de pratiques des communes

Au 1<sup>er</sup> janvier 2024, tous les particuliers devront trier leurs biodéchets (déchets dégradables naturellement par des micro-organismes vivants) et ne plus jeter avec les ordures ménagères (sacs noirs).

Dans ces derniers, en Serein et Armance, les tests de caractérisation ont permis d'évaluer le poids des déchets potentiellement évitables à 81 kg/hab./an... dont plus de 40 kg de déchets fermentescibles alimentaires et de jardin, de 22 kg de produits alimentaires non consommés.

> Voir **le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.**

La CCSA encourage la valorisation sous forme de compost de ces déchets constitués pour l'essentiel d'épluchures, de produits de cuisine et de restes de repas. Chaque foyer peut se procurer un composteur en bois (accompagné d'un bioseau) à tarif préférentiel : **30 € le composteur de 300 litres et 40 € celui de 600 litres.**

### Les règles pour fabriquer un bon compost

1. Installer le composteur à même le sol, dans un endroit légèrement ombragé et pas trop loin de l'habitation.
2. Fragmenter les matières pour faciliter la décomposition avant de les déposer dans le composteur.
3. Respecter le bon équilibre carbone/azote en alternant 2/3 de déchets de cuisine humides et azotés (fanés de légumes, épluchures...) et 1/3 de déchets de jardin secs et carbonés (feuilles mortes, sciure...)
4. Remuer régulièrement pour accélérer le processus.
5. Maintenir une humidité suffisante. Si le composte est trop sec, ouvrir le couvercle lorsqu'il pleut ; s'il est trop humide, garder le couvercle ouvert par grand soleil.

Quels déchets composter ?

Sans hésiter

- Les déchets de cuisine : épluchures, marc de café, filtres en papier, pain, laitage, croûtes de fromages, fanés de légumes abîmés, etc.
- Les déchets de jardin : feuille, fleurs fanées, etc.
- Les déchets de maison, mouchoirs en papier, essuie-tout, cendres de bois, sciures, copeaux, sacs kraft, cartons salis non imprimés (produits polluants)

Avec précaution

- Les déchets durs (branches, noyaux...) : à broyer avant de les placer dans le composteur.
- Les agrumes (trop acides).
- La viande : de préférences en petits morceaux au centre du tas et hors d'atteinte des animaux.
- Les coquillages et les coquilles d'œufs : ils ne se décomposent pas mais leur usure apporte des éléments minéraux et leurs formes facilite l'aération.

Jamais

- Les litières animales.
  - Les couches culottes.
  - Les mégots.
  - Les cendres de charbon.
  - Les sacs d'aspirateurs.
  - Les huiles de fritures (en déchèterie).
  - Les capsules de café métalliques (en déchèterie).
- Plus de renseignements auprès du service déchets de la CCSA : 03 86 80 50 50 ou [dechets@cc-sereinarmance.fr](mailto:dechets@cc-sereinarmance.fr)



# Le coin du poète...

## Nicolas Bernard

« ...et dans la variété des différences, il est équilibre qui mérite notre plus profond respect.

En commençant par celui de terre-mère qui nous apporte l'abondance, et que nous honorons en l'exploitant à outrance :

La faune et la flore valent-elles moins que nous ? Pour que nous les considérons toujours comme en dessous ?

Celle qui s'affublait d'une allure de bonhomme, a peint une nature, reflet de l'homme.

Pourtant non dépourvu d'un fort instinct maternel, elle préférerait porter culotte plutôt que dentelle.

J'évoque évidemment Georges Sand et son portrait d'un être humain que la nature transcende.

Elle adresse ses vers à une certaine Aurore, un de ces prénoms féminins qu'elle fait vivre encore.

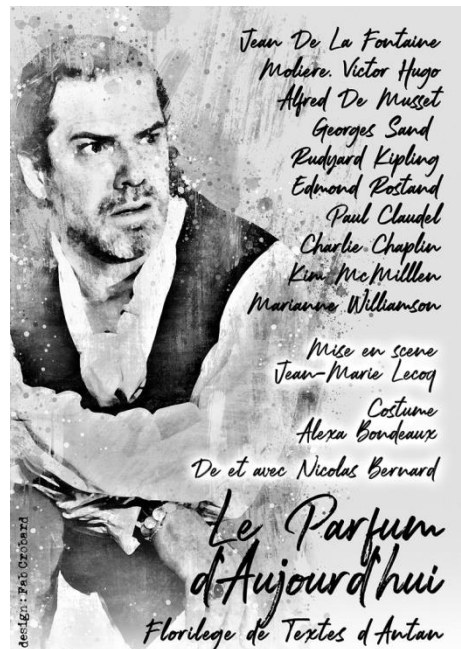
Laissez-moi endosser la gracieuse robe d'une poésie qui délicatement nous enrobe :

À Aurore :

**La Nature est tout ce qu'on voit,  
Tout ce qu'on veut, tout ce qu'on aime.  
Tout ce qu'on sait, tout ce qu'on croit,  
Tout ce qu'on sent en soi-même.**

**Elle est belle pour qui la voit  
Elle est bonne à celui qui l'aime,  
Elle est juste quand on y croit  
Et qu'on la respecte en soi-même.**

**Regarde le ciel, il te voit,  
Embrasse la terre, elle t'aime  
La vérité est ce qu'on croit  
En la nature c'est toi-même**



Mais quand on fausse un équilibre tôt ou tard vient l'effondrement, et mère-nature se prépare au grand chambardement.

Comme si ça ne suffisait guère, l'homme est un fou pour l'homme. Sa compassion n'existe plus en dehors de son aquarium,

Il aime ses enfants, son conjoint, ses parents, son frère. Et encore quand il ne s'agit pas de lui-même face à l'univers

L'autre est absent, insignifiant, on le tuerait volontiers pour un peu d'argent.

Le pouvoir sur autrui est devenu un but et qu'importe s'il faut employer la force brute

Ou parfois même pire, en faisant du mensonge un empire, dans une société ou pour attraper l'ascenseur, il faut faire bien peu de cas de son honneur. »

Extrait du spectacle de Nicolas Bernard « Le Parfum d'aujourd'hui-Florilège de textes d'antan ».



# Le coin cuisine

## Gâteau à l'orange « Toledano »

Pour 4 personnes  
Préparation : 15 mn  
Cuisson : 40 mn

### Ingrédients

8 œufs  
100g de sucre muscovado  
200g de poudre d'amande  
1 cuillère à café rase de cannelle  
200g de confiture d'oranges amères ou de clémentines corse  
2 oranges bio



1. Fouettez longuement les jaunes d'œufs avec le sucre pour obtenir une texture aérienne.
2. Ajouter en pluie la poudre d'amande et la cannelle.
3. Incorporez peu à peu la confiture d'oranges amères (ou de clémentines) sans cesser de fouetter.
4. À part, montez en neige les blancs d'œufs et incorporez les délicatement à la préparation précédente.
5. Taillez les oranges en fines tranches avec une mandoline.
6. Chemisez un moule à tarte ou à manquer de papier sulfurisé, déposez joliment en rosace les tranches d'oranges dans le fond du plat, puis versez la préparation et enfournez 40 min à 180° (th.6).
7. Laissez tiédir 10 min environ et démoulez.

*Résistez jusqu'à ce que le gâteau soit prêt !  
Bonne dégustation !*

*Comme l'école d'hier, celle d'aujourd'hui,  
peut mener aux métiers de demain*



**JOURNÉES PORTES OUVERTES 2023**

**AUXERRE**  
6 route de Monéteau  
89000 Auxerre  
**9H-12H**

**25 FÉVRIER**  
**18 MARS**

CQPM . CAP . BAC . BTS . LICENCE  
BACHELOR . MBA . INGÉNIEUR .

**JIMM**  
Ecole de management

**IFAG**  
Ecole de management

**iti**  
Ecole d'ingénierie informatique

**epsi**  
Ecole de management

**iet**  
Ecole de management

**www.pole-formation.net**

**MAISON L'ENTREPRISE**

#### CAP

Réalisations Industrielles en Chaudronnerie ou Soudage (RICS)

#### BAC PRO

Technicien.ne en Chaudronnerie Industrielle (TCI)  
Maintenance des Systèmes de Production Connectés (MSPC)  
Technicien.ne en Réalisation de Produits Mécaniques (TRPM)

#### BTS - BAC+2

Maintenance des Systèmes Option A : Systèmes de Production (MS)  
Conception de Produits Industriels (CPI)  
Conception des Processus de Réalisation de produits  
Option A Unitaire - Option B Sérielle (CPRP)  
Services Informatiques aux Organisations Option Solutions d'Infrastructures  
Systèmes Réseaux (SIO)

Socle Numérique : Conception et développement d'applications Web et Objet,  
Administration systèmes et réseaux **epsi**

Management Commercial Opérationnel **IFAG**

#### BACHELOR - BAC+3

Technicien.ne Spécialisé.e en Maintenance Avancée (TSMa)  
Concepteur Intégrateur DEVOPS ou SYSOPS **epsi**  
Responsable d'Activité **IFAG**

#### LICENCE PRO - BAC+3

Gestionnaire de Système d'Information d'Entreprise (GSIE)  
Cybersécurité  
Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement (QHSE)

#### BAC+5

Diplôme d'Ingénieur Génie Industriel, délivré par l'ISAT **iti**  
Msc Expert en Informatique et Système d'Information **epsi**  
Msc Qualité, Hygiène, Sécurité, Santé, Environnement **iet**  
Mastère Manager de Business Unit **IFAG**

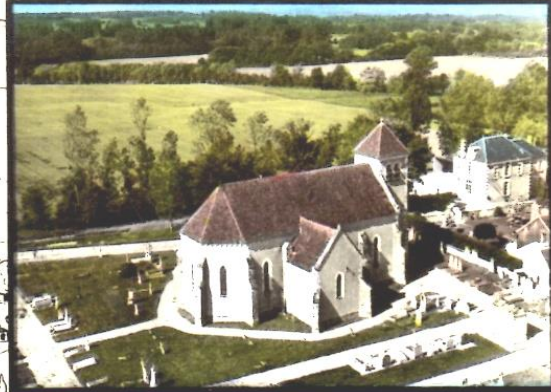
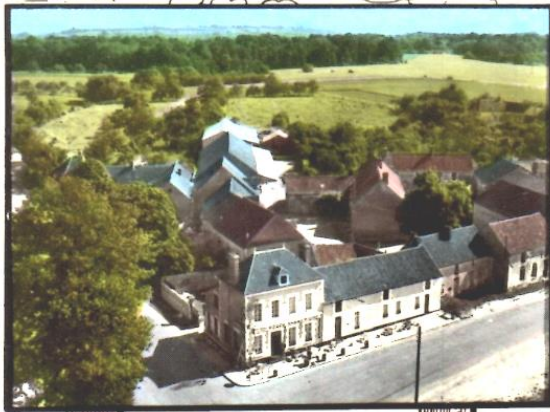
#### CQPM

Soudeur.se industriel.le  
Chaudronnier.e d'atelier  
Conducteur.rice d'Equipements Industriels  
Opérateur.rice régleur.se sur machine-outil à commande numérique  
Technicien.ne d'usinage

VOUS POUVEZ NOUS CONTACTER POUR + D'INFOS : 03 86 49 26 00

# Hauterive autrefois





En passant par...

Hauterive

*Si vous possédez des documents anciens concernant notre commune, pourriez-vous nous les confier afin qu'ils soient reproduits et insérés dans notre prochain bulletin.*